

Image not found or type unknown



Huissier et jugement de divorce

Par **Sylvie73**, le **07/03/2013 à 23:28**

Bonjour, ma fille majeure a repris les études et le jugement de divorce prévoit une pension alimentaire dans ce cas. J'ai fait appel à un huissier qui a mis en place une procédure de paiement direct. Or l'employeur règle la pension a terme échu (le 28) alors que le jugement prévoit un règlement d'avance avant le 5 du mois. L'huissier me répond qu'il ne peut contraindre l'employeur à régler d'avance. De ce fait mon ex mari a une pension alimentaire de retard ! Qu'en est-il ?
Merci de votre réponse